



Feuillets

d'Église-Wallonie

Numéro 6 décembre 2022

Le 11 juin 2022, le mouvement Église-Wallonie tenait une assemblée générale, plus de 40 ans après sa création. Un choix crucial était posé aux participants : continuer ou arrêter. De la discussion sort une alternative ; Luc Maréchal suggère pour le vote une proposition : transformer le mouvement en un groupe restreint de gestion plus souple, en réseau, avant tout basé sur un programme d'action inspiré d'une ligne d'analyse ciblée de la société wallonne plurielle, de l'Église et des diverses communautés chrétiennes dans notre région.

La proposition est acceptée. Les mois qui suivent sont consacrés à la mise en œuvre de celle-ci. La première réalisation est la préparation d'un « bulletin du groupe Église-Wallonie », en janvier - mars 2023.

Jacques TOINT, technicien, humaniste

JACQUES TOINT, urbaniste, technicien humaniste

Pierre Dufaux

Dans les années 60, les dégâts causés par la guerre étaient largement réparés mais pas toujours avec bonheur, l'expansion économique se traduisait souvent, dans l'utilisation de l'espace, par des spéculations et recherches de profits plus que par des soucis d'équité et d'esthétique : buildings en front de Meuse à Liège ou à Jambes, cités de logements sociaux sans équipements collectifs, (Cointe à Liège, Plomcot à Namur), vieillissement et sous-équipement de l'habitat wallon (75 ans et plus en moyenne, 25% seulement équipés de salles de bain à la fin de la décennie), destructions inconsidérées de quartiers anciens (le Grognon à Namur), activités économiques à l'étroit dans les villes, désertion des centres par les habitants, circulation et parking de plus en plus difficiles dans les villes, insuffisance de transports publics, lotissements à tout va, création de zones industrielles dans les bonnes terres agricoles sans souci des liens nécessaires avec les zones d'habitat... Pour faire face à ces problèmes cités pêle-mêle en liste non exhaustive, les pouvoirs politiques locaux apparaissaient comme peu compétents, influençables par les intérêts les plus forts, et leurs critères de décisions semblaient mal assurés ; les administrations étaient perçues comme autoritaires, obscures, arbitraires, les experts étaient méconnus et considérés comme des penseurs en chambre ... Il faut se rappeler que les communes n'étaient pas fusionnées, et que nombre d'entre elles n'avaient pas de collaborateurs éclairés sur cette matière complexe.

La loi organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme était toute nouvelle, publiée au Moniteur le 12 avril 1962.

Elle prévoyait des plans régionaux, de secteurs et communaux ; elle déclare que l'aménagement du territoire est conçu « tant du point de vue économique, social et esthétique que dans le but de conserver intactes les beautés naturelles du pays ». Elle créait encore une commission nationale de l'aménagement du territoire (CNAT), composée de trente membres parmi lesquels neuf étaient désignés par les neuf provinces de l'époque. Elle était chargée, entre autres choses, de faire rapport au ministre responsable de l'évolution des idées et principes en la matière.¹

En même temps, les milieux associatifs ne pouvaient plus se satisfaire d'instances composées de seuls spécialistes, mais aspiraient à comprendre et à participer démocratiquement à l'aménagement du cadre de vie de tous : assurer un logement décent à chacun, planifier le développement économique, maintenir ou créer dans les villes un mode de vie agréable, maîtriser l'expansion du béton, donner une juste place à la recherche d'esthétique... C'est ainsi qu'en avril 1962, à quelques jours de l'entrée en vigueur de la loi organique, le Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) tient à l'école des Frères des Écoles Chrétiennes de Malonne – l'Institut Saint Berthuin – sa 44^{ème} Semaine Sociale Wallonne sur le thème « Progrès humain et aménagement du territoire ». Le président du MOC Victor Michel introduit cette session de formation et de réflexion des cadres et militants du mouvement en constatant que ce domaine du savoir et d'action « semble très loin des préoccupations et activités habituelles de nos membres ». Il met en garde contre une conception de l'aménagement du territoire qui ne serait « qu'une question de politique économique et de subsides pour favoriser l'expansion ». Au contraire, il se réfère au Père Lebret qui dans un numéro de la revue Économie et Humanisme intitulé

¹ voir internet : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi

« Aménagement régional et démocratie économique », explique que « l'aménagement régional doit viser l'épanouissement des hommes au sein de leurs enracinements concrets, et orienter la croissance de manière à rendre plus adaptés à l'homme ces institutions et ces environnements ».²

Jacques Toint est invité à faire un exposé (au MOC, on disait « donner une leçon ») au cours de ces journées.

Ses valeurs personnelles l'inscrivent dans la même vision humaniste que la Semaine Sociale Wallonne, et on les perçoit dans la description précise qu'il fait sous le titre : « Développement et aménagement du territoire, où en sommes-nous en Belgique ? »

Quelques repères

Avant d'aborder quelques thématiques, posons quelques dates et faits.³ Né à Gand le 9 mars 1923, il décède à Namur le 23 février 2010. Il est ingénieur civil des constructions (UCL) et ingénieur urbaniste (ULB), maître de conférences à l'UCL et chargé de cours à l'Institut d'Architecture Saint Luc de Liège. Il est membre fondateur, en 1965, du CREAT (Centre de recherche pour l'aménagement du territoire) de l'UCL, dont il fut directeur de 1966 à 1969.⁴

Son rayon d'activités était vaste, notamment : urbaniste-conseil de communes et auteur de projet de plans particuliers et de plans généraux (communaux) - plus d'une trentaine -, plans de lotissements, travaux de voirie.

Il participa à de nombreuses commissions : Conseil économique et social de la Région wallonne (commission transports), Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT), Commission wallonne du trafic lent dont il fut le président en

² *Progrès humain et aménagement du territoire*, Ed. Centre d'Information et d'Éducation Populaire du MOC, Bruxelles, 1962.

³ Archives de l'UCLouvain, Fond Jacques Toint, Introduction par Françoise Mirguet. Inventaire par Cécile Derycke et Annaëlle Winand.

⁴ Henry Zoller, Jean François Vaes, sous la direction scientifique de Jacques Toint, *Le point de la recherche en aménagement du territoire en Belgique*, CREAT, UCL, avril 1966, 49 pages.

1987, Commission consultative pour l'aménagement du territoire de la ville de Namur.

De même à différents groupes : membre fondateur de « Qualité Liège », membre fondateur d'Inter Environnement Wallonie, Rassemblement pour une autre politique des déplacements (RAPD), membre fondateur de « Namur 80 », Fédération belge de l'urbanisme et de l'habitat.

Il participa aux études régionales (appelées aussi surveys régionaux), ainsi les régions de Tournai, Mons-Borinage, Charleroi Sud-Est de la Belgique.⁵

Des thèmes traversent sa démarche : les transports et les communications, la hiérarchie urbaine et les découpages sous-régionaux, les fédérations de communes et les agglomérations ⁶, le fédéralisme comme école de pensée et de réflexion.

Namur 80, une action territoriale et culturelle

En 1966, se crée à Namur le groupe Namur 80. L'ambition du groupe était de réunir des citoyens issus de professions et milieux divers afin de réfléchir et acquérir - au service de tous - une influence sur les décideurs dans les problèmes de l'agglomération namuroise, et pas seulement la ville, C'est ainsi que se retrouvent des intellectuels et techniciens de l'aménagement, des représentants des milieux patronal, agricole et des classes moyennes, des leaders des mouvements ouvriers, des fonctionnaires, des architectes, ... Leur objectif est d'arriver, à l'horizon des années 80, à devenir une force assez influente pour que les pouvoirs publics mènent au profit de tous une politique pour toute l'agglomération - dimension plus adéquate que la commune au regard des problèmes du temps (les communes

⁵ Marcel Lahousse et Jacques Toint, *Pour un urbanisme régional à l'échelle humaine*, Les cahiers d'urbanisme, n°8, Editions 'art et technique', Bruxelles, 1951, 62 pages.

⁶ Jacques Toint, *La formation des fédérations de communes en Belgique*, dans *Fédérations de communes et grandes agglomérations urbaines*, Union des villes et communes belges, Bruxelles, 1968, pp.61-75 dont une carte.

n'étaient pas encore fusionnées) - une politique basée sur des vues à long terme, intégrant une approche scientifique des problèmes, assurant aux citoyens une participation à la gestion de la cité. L'énoncé de ces principes fondateurs doit beaucoup à Jacques Toint, urbaniste et ingénieur, qui s'était tout naturellement retrouvé parmi les fondateurs du groupe. Lors des premières réunions, il présente deux études qu'il a réalisées, l'une sur le développement résidentiel dans l'agglomération namuroise, l'autre sur les problèmes de circulation et de transports, deux thèmes qu'il n'a cessé d'approfondir au fil des années, et qui restent, ô combien, d'actualité.

Jacques Toint a participé aux premières réflexions du groupe sous le titre de « Principes d'une action commune ». Les perspectives démographiques, le développement de l'habitat dans un souci d'unité urbaine, les équipements culturels, l'emploi et sa localisation, les communications, sont les questions importantes de cet ouvrage, envisagées dans un terme d'une vingtaine d'années.

A cette époque, Jacques Toint fait partie de ces Namurois qui s'insurgent contre la démolition brutale du quartier du Grognon et, faute de pouvoir empêcher l'inéluctable, il s'attache à empêcher d'autres erreurs semblables à l'avenir. Dès lors, il collabore à l'étude qui amènera la Ville de Namur à entreprendre une vaste et remarquable rénovation de la rue des Brasseurs.⁷ Celle-ci a servi de référence et de modèle pour beaucoup d'autres en Wallonie, mais elle a eu aussi dans notre ville un effet multiplicateur ou de contagion. En effet nombreux ont été les propriétaires, dans les quartiers voisins de Saint-Jean, Piconette, Athénée ... à prendre conscience de la valeur patrimoniale de leurs bâtiments et à entreprendre de les rénover, donnant un coup d'arrêt à leur dégradation, rendant à la vieille ville un cachet et un agrément qui ne se démentent pas jusqu'à présent, à en juger par le nombre de ses visiteurs et usagers.

⁷ L'ouvrage marquant est : « NAMUR, la ville ancienne et la rue des brasseurs. Un problème d'avenir », sous la direction d'André Lanotte et de Marthe Blanpain, Namur 80, extrait du *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des sites, Bruxelles, Nouvelle série, t.1, 1970-1971, pp. 221-249*

Surviennent 1968 et les années contestataires, leur cortège de remises en cause, des plus pertinentes aux plus délirantes. Pendant quelque temps, certaines réunions de Namur 80 ressemblent à des assemblées libres. Jacques Toint se tait souvent. Il est bon pédagogue, ses paroles sont rares, calmes, elles ramènent le débat à une réflexion élaborée systématiquement, rendant leur place aux faits établis, ramenant les envolées idéologiques à leur juste proportion. Ce contexte le mène à la présidence du groupe, et il y reste treize ans, de 1970 à 1983.

Sous sa présidence, Namur 80 revient souvent sur la nécessité de penser et d'aménager la ville en fonction d'un plan directeur, appelé plus tard schéma de structure, document littéraire et cartographique où doivent s'affirmer les objectifs à moyen et long terme que la ville se fixe, afin de les réaliser en bon ordre, en pointant aussi les problèmes prévisibles. C'est ainsi qu'il voit venir au début des années septante, l'accroissement du parc automobile. Ce constat amène son fils Philippe, chercheur aux Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix Namur (appelées aujourd'hui UNamur), à créer un modèle mathématique de circulation dans Namur, où les questions récurrentes de l'insuffisance des voies de pénétration, des transports collectifs, des parkings exigent une perpétuelle remise en cause.

La loi sur les fusions de communes, publiée par l'arrêté royal du 17 septembre 1975 pour être appliquée au 1^{er} janvier 1977, soit au début de

la nouvelle législature communale, donne à Namur 80 une nouvelle dimension à leur action : leur réflexion portait sur l'agglomération namuroise, et celle-ci prenait corps dans les institutions. Le dessin de la nouvelle entité correspondait généralement aux dimensions que Jacques Toint avait proposées

⁸ Jacques Toint., *La circulation dans les villes*, in : revue *Vivre Aujourd'hui*, 4^e année, n°1, 1974. Ed. : Action Catholique des Milieux Indépendants. 1040 Bruxelles.

comme limites raisonnées et naturelles du grand Namur. Il avait été l'urbaniste de neuf des vingt-cinq communes qui constituaient la nouvelle entité, et pour un auteur d'études comme lui, il devenait non seulement plus confortable mais surtout plus adéquat d'œuvrer sur une étendue géographique, humaine et politique où les liaisons entre les lieux trouvaient, dans ces différentes dimensions, une plus grande efficacité.

Compartimentage des territoires

Dès ses premiers travaux, il avait cherché les dimensions adéquates des différents niveaux des collectivités humaines et de leurs activités économiques, culturelles, ainsi que leurs liens avec les ensembles voisins : il avait donc proposé dans plusieurs études des dessins de sous-régions pour la Wallonie, la Belgique et l'Europe⁹. Pour la Wallonie, il présenta plusieurs organisations territoriales. La SDRW (Société de développement régional pour la Wallonie) a diffusé une étude en août 1977 : un rapport « Le système urbain wallon. Inventaire des études de hiérarchie urbaine »¹⁰, la section VII du chapitre II est consacrée à ses projets d'organisation territoriale, elle est reproduite en annexe de cette notice.

Territoire et société

Lors d'une journée d'étude organisée par Namur 80 le 6 mars 1976, Jacques Toint a pu préciser ses propositions sur le fonctionnement du nouveau pouvoir communal ainsi que la place qu'il peut prendre parmi les autres institutions et organes de décision régionaux et étatiques. Pour lui les fusions, qui allaient entrer en vigueur au premier janvier suivant, pouvaient donner aux communes une plus grande autonomie financière et

⁹ Jacques Toint, *Réseaux urbains et organisation territoriale en Europe*, Éditions Bruylant et Vander, Bruxelles, 1972, 122 pages.

¹⁰ L. Maréchal, A. Dubois, A. Mihaly, sous la direction de René Schoonbrodt, *Le système urbain wallon. Inventaire des études de hiérarchie urbaine*, SDRW, Namur, août 1977, 203 pages, plus une annexe de cartes.

institutionnelle. Mais cette profession de foi pour l'autonomie communale, il la tenait de l'idée que « le pouvoir vient du citoyen et ne s'élève que par délégation successive dans l'échelonnement nécessaire des tâches et responsabilités » (judicieuse définition du principe de subsidiarité). Elle allait de pair avec le projet, au niveau le plus proche des personnes, d'institutionnaliser des comités de quartiers ou de villages qu'il appelait « collectivités territoriales élémentaires ». Si ce souhait n'a pas été concrétisé au plan institutionnel, il faut cependant constater que souvent, les comités de quartier fonctionnent bien et sont - avec des bonheurs divers - écoutés et pris en compte par les pouvoirs locaux. Ainsi se trouve confirmée une de ses observations sur la nature spatiale de nombreuses relations interpersonnelles dans les domaines social, sportif, culturel, économique...et sur le besoin de souplesse pour que ces relations restent créatives. Son idée de la nature spatiale de nombreuses relations interpersonnelles trouve sa source dans les recherches qu'avait menées dès avant la Seconde Guerre mondiale le géographe allemand Christaller ainsi que dans les travaux que le groupe français Économie et Humanisme a menés dans les années d'après-guerre.¹¹ C'est dans cet esprit que Jacques Toint soutient la création d'une institution légère permettant aux citoyens de participer à l'élaboration des décisions, personnellement ou via les associations. Les vues précises qu'il a sur l'articulation entre la nouvelle commune, ses habitants et ses dirigeants lui permettent de se faire entendre à Namur puisqu'une CCAT (Commission Consultative de l'Aménagement du territoire) est créée par le pouvoir communal et fonctionne assez efficacement pour servir de modèle, au cours de la décennie suivante, au décret de la Région wallonne qui les a instituées dans toutes les communes de son ressort.

En 1976 encore, la vie politique belge est sans cesse envahie par la querelle communautaire et linguistique : au nord, on trouve une large partie de la classe politique et de la population flamandes attachées à l'idée de nation flamande qu'il faut promouvoir par la

¹¹ Jacques Toint, *Un monde d'hommes libres*, Ed. Presses Interuniversitaires Européennes, Collection « La Cité Européenne », Bruxelles, 1966.

défense de la langue et la réticence à partager sa prospérité avec le reste du pays ; au sud, se débat une Wallonie confrontée à la grave régression de ses industries traditionnelles et dont les élites sont divisées entre tenants de l'unité politique de la Belgique et partisans d'une réforme du pays en état fédéral sur base économique ; au centre, hésite une métropole de Bruxelles à 95% francophone, majoritairement attachée à l'unité du pays et qui peine à s'affirmer comme région. Beaucoup d'intellectuels et de politiciens rêvaient encore à l'époque de trouver une solution définitive, plutôt que d'apprendre à vivre avec un problème sans réelle solution.

Jacques Toint s'unit alors à Jean Raes, sociologue et chef du département de sociologie économique des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur et à son assistant Luc Maréchal, pour mener une réflexion qui élèverait le débat à un niveau où les adversaires pourraient dialoguer paisiblement, voire innover . Ils intitulent leur ouvrage « Une constitution fédérale pour la Belgique »¹².

Une vision philosophique

Constatant que les réformes engagées n'ont pas apaisé le conflit, ils diagnostiquent entre autres la nécessité de ne pas chercher une solution définitive à un problème dont les données évoluent, exigeant de nouvelles réponses. Pour eux, il convient de partir d'une vision philosophique de l'homme qui fonde le principe d'autorité sur les citoyens. Ceux-ci manifestent et organisent des solidarités concrètes à différents niveaux définis par les tâches rendues nécessaires par les multiples besoins de la vie sociale. Dès lors, les auteurs optent pour une forme de fédéralisme intégral, au sens où cette notion apparaît chez des penseurs comme Proudhon, de Rougemont, Tocqueville... Le concept se fonde sur l'autonomie des citoyens et leurs associations, le droit à la participation et au contrôle, la coopération conflictuelle et l'exacte

¹² Jacques Toint, Jean Raes, Luc Maréchal, *Une constitution fédérale pour la Belgique*, Ed. Département de Sociologie Économique, FNDP, Namur, 1976, 194 pages et une carte en annexe.

adéquation, pour chaque problème, du niveau de discussion, d'exécution et de contrôle.

C'est ainsi que leur projet change l'économie de la constitution : leur constitution s'ouvre non plus sur le territoire et ses divisions, mais sur les citoyens et leurs pouvoirs. Puis, vient l'énumération des droits de l'homme et du citoyen. Ils proposent aussi des nouveaux rôles à la Chambre et au Sénat. La première représenterait les communautés culturelles du pays tandis que le second représenterait les collectivités territoriales que sont les provinces : cette division est, constatent-ils, de pratique courante dans les états fédéraux. Dès l'introduction de l'ouvrage, les auteurs avaient précisé que leur propos mêlait l'utopie d'un nouveau modèle de société à des positions institutionnelles concrètes. Mais, disaient-ils, l'absence d'utopie « expliquerait la morosité parfois absurde de notre société industrielle même ». De la synthèse entre « le souhaitable de l'utopie et le possible à appliquer », peut naître des programmes de mise en œuvre. Cet ouvrage permet de distinguer les grands thèmes de réflexion et d'action que Jacques Toint a approfondis au long de sa carrière : l'aménagement du territoire est un élément structurant de la société et un champ de vie collective démocratique ; il ne peut être qu'un outil de développement économique ; le rôle du fédéralisme est de trouver les meilleurs niveaux de décision ; il faut placer l'homme dans ses dimensions d'individu libre mais aussi d'acteur d'un projet collectif ; il faut trouver les meilleurs moyens d'unir la rigueur des exigences techniques avec la spontanéité des aspirations citoyennes.

Cette brève évocation de l'œuvre de Jacques Toint ne prend tout son sens qu'en soulignant que tous ses travaux, menés avec la rigueur scientifique d'un ingénieur, étaient en fait ceux d'un grand humaniste, soucieux d'harmoniser ses valeurs avec ses exigences technocratiques. En fait, l'humaniste chrétien ne cessait d'inspirer le technicien. Son postulat de base en effet était simple : l'homme isolé ne peut que constater son incapacité et il doit vivre en groupe pour déployer ses talents, matériels comme spirituels. Dès lors, le but ultime des techniciens, urbanistes, architectes, etc. est

d'imaginer et de proposer les meilleures formes possibles de regroupements humains, de communications, d'utilisation, de répartition et de partage non seulement de l'espace, mais aussi des compétences et des pouvoirs, pour permettre aux humains de réaliser les objectifs qu'ils se donnent. Et pour lui, ces différentes structures doivent se mettre au service d'un monde d'hommes libres.

Cette utopie est aussi le titre de son dernier ouvrage, publié en 1996.¹³ Il écrit que « ce livre est le résultat d'une longue maturation d'idées engagée dès l'adolescence » et qu' « il trouve son origine dans la rencontre et la synthèse progressive de quatre domaines d'intérêt : l'aménagement du territoire, l'organisation politique de la société, la promotion d'un environnement de qualité » et « une curiosité active vis-à-vis des langues... conduisant à une légitime inquiétude face ...aux difficultés importantes auxquelles sont confrontés les échanges interpersonnels au niveau international ». Il y décrit avec son habituel souci de précision des structures fédéralistes aux dimensions du monde et propose à cette société d'adopter l'Esperanto comme langue fondatrice de compréhension entre tous les humains. L'esperanto, dit-il, ne doit pas remplacer les langues historiques, mais devenir une langue auxiliaire neutre, fédératrice, évitant la domination culturelle anglo-saxonne. De même, l'idée de fédéralisme intégral, mis en avant en 1947 à Montreux par le premier congrès de l'Union européenne des fédéralistes, est un concept unificateur, il apparaît comme l'antidote à celui d'étatisme qui a fait des ravages.

Au passif de cette fin de siècle, il voit le chômage et l'inefficacité des politiques visant à le réduire, la fragilité des théories et des pratiques économiques et la remise en cause des notions de croissance et de PIB, une « loi » du marché qui met en péril l'humanité entière ; il montre aussi la montée des nationalismes qui charrient des idéologies totalitaires et racistes, sous l'influence

¹³ Jacques Toint, *Un monde d'hommes libres*, Presses interuniversitaires européennes, Collection La Cité Européenne, Bruxelles, 1996.



de la perte de références morales. Mais des espoirs émergent de ces sombres constatations : la fin des mythes totalitaires, l'affirmation croissante des droits de l'homme qui enrachine la solidarité dans l'espace et donc la nécessité d'organiser l'économie mondiale pour assurer à toute l'humanité une vie décente. Il note aussi la notion de développement durable, que l'on doit – rappelle-t-il - à un rapport du Premier ministre norvégien Brundland en 1987, introduit l'idée de solidarité dans le temps, entre générations successives. Il cherche des fondements philosophiques universels à ces convictions et interroge des auteurs ou des groupes comme Hubert Reeves, André Comte Sponville, le géographe Christaller ou le groupe français Économie et Humanisme. Il affirme alors que l'égalité découle de l'idée que l'homme est frère de tous les êtres vivants, qu'il est doté d'esprit, c'est-à-dire d'une conscience qui le constitue comme « personne », capable de se déterminer librement par soi-même et capable d'amour, autrement dit de reconnaître l'autre comme important pour lui. Cette conscience le mène à trouver un sens de l'histoire, qui est la construction d'une complexité nouvelle, la sphère organisée de l'esprit.

Avec le temps, cet ouvrage peut être tenu pour le testament intellectuel et spirituel d'un précurseur, car les constatations et analyses qu'il a faites ainsi que les principes qu'il a contribué à mettre en œuvre gardent aujourd'hui encore toute leur actualité, toute leur pertinence.